



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **MARDI 9 MAI 2023**, à 19h00, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Sont absents :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #3 - Samuel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présente Frédéric Corneau, directeur général / greffier-trésorier

1.1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

ATTENDU QU'un avis public de cette séance a été donné le 5 mai 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'avis de convocation ait été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres du conseil ;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable ;
- QU'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 Adoption / Règlement #2023-04 / Règlement décrétant un emprunt de 1 131 710\$ pour la réfection du Rang 1 ;

5. PÉRIODE DE QUESTION

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procéderont en conséquence.

ADOPTÉE

2023-05
81

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-05
82



2023-05

83 N° de résolution
ou annotation

3 - LÉGISLATION

3.1 - Adoption / Règlement #2023-04 / Règlement décrétant un emprunt de 1 131 710\$ pour la réfection du Rang 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à procéder à la réfection du Rang 1 fortement endommagé avec le temps et le transport lourd et agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent en un décohésionnement et une reconstruction ponctuelle de la chaussée sur une distance approximative d'un (1) kilomètre ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion fut dûment donné et adopté lors de la séance ordinaire du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fut dûment donné et adopté lors de la séance ordinaire du 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER le règlement #2023-04 intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 131 710\$ pour la réfection du Rang 1* » ;
- D'ENREGISTRER et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le #2023-04 et en conséquence, signé par le maire et le greffier-trésorier et déposé sous la garde de celui-ci.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel,

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Fermeture à 19h03.

Richard Thibault
Maire

Frédéric Corneau
Directeur général / Greffier-trésorier